



## A compter du 1er février 2023 : **Nouvelle organisation de notre "service intérim"**

Suite aux départs en retraite de médecins du travail, de la pénurie médicale que nous rencontrons, comme la plupart des Services de Prévention en Santé au Travail et des nouvelles règles imposées par notre législateur, nous avons dû réorganiser notre « service intérim ».

### **CE QUI NE CHANGE PAS**

- Vous conservez votre relation avec votre interlocuteur administratif (secrétaire médicale)
- Les visites SI et SIA seront assurées par nos professionnels de santé du pôle intérim ainsi que les visites du secteur BTP

### **CE QUI CHANGE**

- Les visites SIR doivent être assurées par le médecin de l'entreprise utilisatrice
- L'envoi des convocations sera effectué par le secrétariat du professionnel de santé en charge de l'entreprise utilisatrice
- Les visites se feront sur le centre d'affectation de celui-ci

●●●●● *Ensemble pour la prévention*

**APST 37**  
Service de Prévention et de Santé au Travail  
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 Chambray-Lès-Tours

